



Saint-Germain de la grange

Infos

Juillet 2009

Sommaire

L'actualité de la commune.....Pages 2 à 3

Planning respecté rue du bas Chatron
L'école élémentaire à l'heure du numérique
PAVY II : Avis favorable de la Préfecture
Restaurant scolaire : un coup de neuf en cuisine !
Ecole élémentaire : Une directrice remplace le directeur
Registre du plan d'alerte et du plan canicule
Jeux dangereux : Formation des personnels de mairies
Des places en crèche pour nos petits

Cela s'est passé à Saint-GermainPages 4 à 6

8 mai 1945, un devoir de mémoire
Kermesse des écoles
Viva l'ADJ !!
Fête du village : découverte, sports et voyage
Concours de pétanque !

Prochaines manifestationsPage 6

Brocante et... Exposition
Voyage des Aînés.....

Quelques règles élémentaires à respecter pour le bien-vivre à Saint-GermainPage 7

Etat civil.....page 8

Accueil Mairiepage 8

Recensement militairepage 8

Emploipage 8

Agendapage 8

Bulletin municipal

Imprimé par nos soins

Directeur de la Publication :
Bertrand HAUET

Réalisation :
Commission Communication

1 rue de la Mairie
78640 Saint Germain de la Grange

Tél. : 01.34.91.02.10 – Fax : 01.34.89.26.26

Courriel :

mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr

Editorial

Malgré le retour de l'été et des beaux jours, notre pays se trouve toujours touché par une crise durable et profonde. Il ne s'agit pas de baisser les bras ou de s'apitoyer sur les difficultés rencontrées mais bien de soutenir toutes les actions qui nous permettront de traverser

cette épreuve et d'en sortir par le haut.

N'est-ce pas une curiosité de vocabulaire chinois qui fait que le mot crise est aussi utilisé pour désigner des opportunités ? Et ces dernières sont nombreuses ! Elles vont du dynamisme des manifestations festives qui ont eu lieu ces derniers mois dans notre village jusqu'à l'adhésion au plan de relance national de l'investissement que nous avons signé et pour lequel nous sommes en bonne voie d'en respecter les conditions pour cette année.

Mieux encore, nous sortirons de cette crise probablement munis d'un bel outil de développement économique et de relance de l'emploi pour notre territoire, avec le projet d'extension de notre zone d'activités PAVY II. D'ores et déjà, l'Etat vient, suite à la récente enquête publique, de déclarer d'utilité publique ce dossier et nous saisissons toutes les opportunités d'aides de l'Etat pour le faire aboutir. Sans angélisme, ni naïveté, vos élus veilleront à ce que cette période puisse démontrer qu'en se serrant les coudes et en ne laissant personne rester au bord de la route, il n'y a pas de difficultés insurmontables.

En attendant de voir mûrir les fruits de cette volonté, l'équipe du Conseil municipal et moi-même vous souhaitons d'excellentes vacances.

Bertrand HAUET

Maire

Vice-Président de Coeur d'Yvelines



L'actualité de la commune

LES TRAVAUX DE LA RUE DU BAS CHATRON : PLANNING RESPECTÉ

La première tranche des travaux est achevée. Le réseau d'assainissement des eaux usées a ainsi été complètement rénové sur tout le long de la rue, et celui des eaux pluviales rénové et complété.

Dès le 15 juin, les travaux de renouvellement de la canalisation et des branchements d'alimentation en eau potable ont débuté sur la partie située entre la rue Traversière et la rue des Marettes. A la rentrée, ce chantier reprendra avec l'enfouissement des réseaux aériens (électricité et téléphone) et la réalisation de la voirie et des trottoirs.

Ce programme de travaux se déroule donc tout à fait normalement, et nous tenons doré et déjà à remercier les riverains d'avoir bien voulu s'adapter aux nuisances générées par ce chantier, ainsi que pour leur collaboration avec les entreprises concernées.

Les élus de la commission des travaux et de la voirie se réunissent régulièrement pour suivre au plus ●●●

●●● près ce chantier mais n'ont pas rendu leur décision quant au plan de circulation sur le quartier du Bas Chatron. Rien n'est encore décidé sur ce sujet.

Le plan de circulation sera établi en concertation avec la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) de façon à veiller au respect des règles les plus élémentaires de sécurité routière.

Une réunion d'information sera organisée lorsqu'une première ébauche sera faite. Les habitants du quartier y seront naturellement conviés.

**Pas pour
cette année !**

L'école élémentaire à l'heure du numérique

La Municipalité avait décidé de se porter candidate dans le cadre de l'opération "Ecole numérique Rurale", pour l'école élémentaire Jules Gohard.

Constitué dans un délai très court, ce dossier d'aide à l'acquisition de matériel numérique, avait pour objectif de doter notre école d'un équipement composé d'un tableau numérique interactif, de 8 PC portables, d'un matériel de rangement sécurisé et d'une imprimante. Cette nouvelle génération de matériel permet d'ouvrir le concept du tableau de classe à la technologie de l'informatique, à l'Internet ou à la vidéo.

Le coût d'achat s'élève 12 248,56 euros HT, pour une subvention à hauteur de 9000 euros.

Malheureusement, notre dossier constitué par les services municipaux et l'équipe d'enseignants n'a pas été retenu par l'Inspection Académique. Pour information, 50 % des dossiers présentés ont reçu une issue favorable.

Néanmoins, nos écoliers ne sont pas en reste puisque ce matériel devait venir compléter celui dont disposent déjà les enseignants dans les classes (12 PC, 6 imprimantes et 1 vidéoprojecteur), sans oublier la connexion internet à partir d'un serveur SLIS.

Extension de la zone PAVY : Avis favorable de la Préfecture

L'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique, sur Saint-Germain de la grange, le projet d'extension de la zone artisanale PAVY II et l'acquisition des emprises foncières nécessaires à sa réalisation, a été reçu en mairie lundi 22 juin et affiché sur les panneaux d'information en Mairie.

Conformément à la législation, le document "rapport du commissaire enquêteur" assorti d'un avis favorable est consultable en mairie.



Restaurant scolaire : UN COUP DE NEUF EN CUISINE !

Pendant que les enfants s'adonneront aux joies des "grandes vacances", la cuisine du restaurant scolaire subit quelques travaux et se dote d'un nouvel équipement.

L'ancien lave vaisselle est remplacé par un matériel automatique beaucoup plus performant. Ce nouvel équipement permettra à l'employée chargée de la vaisselle de disposer de temps pour renforcer la surveillance des enfants dans le restaurant.

Des travaux complémentaires sont également engagés pour modifier l'électricité et la plomberie, revoir l'aménagement, etc. afin d'accueillir le nouveau matériel.

Ecole élémentaire :

UNE DIRECTRICE REMPLACE LE DIRECTEUR

Dès la rentrée de septembre, Madame Blain assurera la direction de l'école élémentaire en remplacement de Monsieur Veillé.

Le nouveau chef d'établissement a d'ores et déjà été reçu en mairie pour mettre en place le partenariat école/mairie dès la rentrée prochaine.

Pour... le maintien de la 6^{ème} classe

Un des premiers sujets abordés concernait le nombre de classes. En effet, compte tenu de la baisse des effectifs, l'Académie avait annoncé la fermeture de la sixième classe. En accord avec la nouvelle directrice, la mairie a demandé

qu'elle soit maintenue et c'est chose faite !

Souhaitons plein succès à Monsieur Veillé dans ses nouvelles fonctions et la bienvenue à Madame Blain au sein de notre école.



REGISTRE DU PLAN D'ALERTE ET DU PLAN CANICULE

Dans le but exclusif d'organiser un contact périodique (pour assistance et conseil), et plus si nécessaire en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par les services de l'état, la mairie par le biais du CCAS, tient un registre des personnes isolées et fragilisées.

Si une personne est vraiment seule (famille éloignée), la mairie pourra ainsi prendre contact avec le médecin traitant ou l'aide à domicile ou une tierce personne ou l'assistante sociale, afin de les alerter.

Qui est concerné ?

Les personnes de 65 ans et plus, les plus de 60 ans si reconnu inapte au travail et les personnes adultes handicapées.

L'inscription est facultative et confidentielle.

Comment procéder ?

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale).

Elle peut se faire par téléphone ou par courrier adressé au maire.

Jeux dangereux :

FORMATION DES PERSONNELS DE MAIRIES

Les jeux par strangulation (dits du foulard, du rêve indien, de la tomate, de la grenouille, du coma, du cosmos, du jeu de la serviette, du rêve bleu...) envahissent les cours de nos écoles. Si certains peuvent apparaître inoffensifs, ils ont parfois des conséquences dramatiques : état végétatif ou bien mort de l'enfant. Ce sujet, trop souvent "tabou", est abordé dans les médias lorsqu'un accident est survenu.

Vendredi 27 mars, Madame Cochet, Présidente de l'APEAS (Association des Parents d'Enfants Accidentés par Strangulation) a animé une conférence sur ce thème dans la salle Jules Gohard. Elle a souhaité alerter les parents d'élèves afin que chacun d'eux sache réagir à temps.

Convaincu qu'une information efficace auprès de notre personnel encadrant les enfants sur les périodes périscolaires était nécessaire, le Conseil municipal de Saint-Germain de la Grange a décidé d'organiser le mercredi 9 septembre à 14 heures une après-midi de formation à la détection des jeux par strangulation.

Afin d'ouvrir cette formation au plus grand nombre, les Personnels des communes de Coeur d'Yvelines sont également invités à y participer.

Mme Cochet animera cette formation de 3 heures orientée sur la problématique des jeux par strangulation, les méthodes de prévention et de communication en fonction des âges des enfants, la définition des interlocuteurs en cas de détection de cas suspect.

Nous sommes tous concernés alors prenons les devants, n'attendons pas qu'un accident survienne dans notre commune pour réagir.

Des places en crèche pour nos petits

Pour les tout-petits, la Mairie, suite aux nombreux besoins identifiés, a retenu quatre places à la crèche "les petits chaperons rouges", située à Thiverval-Grignon, sur le site de Folleville.



Le remplissage de ces places représente en réalité sept places, si l'on tient compte du fait que certains parents ne mettent leurs enfants qu'à temps partiel.

Cela s'est passé à Saint-Germain !

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 Un devoir de mémoire



Plus encore cette année, la commémoration du 8 mai 1945, également journée nationale du réserviste, a donné lieu à un rassemblement important, Place Alphonse Mainguet.



Lors de leurs interventions, le Lieutenant Colonel Bouchet, Président de l'Union Locale des Anciens Combattants qui dirigeait la cérémonie et le Maire, ont rappelé les événements que la France a connu et le devoir de mémoire.

Des enfants de notre village, guidés par Karine Gouyen, ont fièrement et du fond du coeur interprété l'hymne national "La Marseillaise" avant de déposer une gerbe de fleurs au pied du monument aux Morts.



La cérémonie s'est clôturée par un verre de l'amitié servi en mairie.

KERMESSE DES ÉCOLES UNE JOYEUSE AMBIANCE

C'est avec beaucoup de joie que les enfants des deux écoles sont allés à leur traditionnelle kermesse le 19 juin dernier.

Des nouveautés les attendaient pour leur plus grand bonheur.

C'est la soirée où l'on échappe à la règle du coucher tôt et où il est permis de courir partout histoire de se défouler après une année assis sur les bancs de l'école!!

Maintenant, vive les vacances et retour le 3 septembre!



VIVA L'ADJ !! ENCORE UN SUCCÈS !!

Après la soirée Teenagers réservée exclusivement aux jeunes, venus nombreux (plus d'une centaine), et qui a eu un succès certain, le 7 mai

l'Association Des Jeunes vous a proposé une soirée Olé, Olé...sur fond d'Espagne.

Dans une ambiance rouge feutrée, la taverne « Jules Gohard » affichait COMPLET !

Chacun repartait du bar, une main chargée de tapas fait maison, l'autre d'un verre de sangria...

Six danseuses de Flamenco encadrées par Mathilde BERTHO (nouvellement diplômée de professeur de danse) ont enflammé le public, dansant sur les tables, castagnettes au bout des doigts.

Le spectacle « L'homme de la Mancha » avec le grand Don Quichotte joué par Julien THORON, a surpris le public qui s'est retrouvé....figurant !

Remercions **Stéphanie, une passionnée, qui nous a offert un final plein de grâce, dansant le flamenco une bougie sur la tête...** !

Merci à tous d'être venus si nombreux. Votre présence est notre plus belle reconnaissance qui récompense toute l'équipe de l'ADJ, des cuisiniers, en passant par la caissière, les artistes et les techniciens !

En exclusivité dans votre bulletin Municipal, **nos rendez-vous de la rentrée** : soirée Ado, Assemblée générale, réveillon du 31 décembre 2009 et d'autres surprises durant 2010 vous attendent!

Merci à vous et à bientôt !!

L'ADJ

Pour tous renseignements/inscriptions... :

Eric Lafargue : 06 85 93 27 63

Julien Thoron : 06 64 44 52 41

Mail : assosdesjeunes@hotmail.fr

Samedi 27 juin 2009, Fête du village sous le signe de la découverte, des sports et du voyage

Petits et grands ont répondu à l'appel de la fête du village. Sous l'impulsion de L'AFAC et de ses membres, les associations de la commune ont, une nouvelle fois, fait preuve de talent pour concocter un programme varié de 14 h jusqu'au bout de la nuit et pour que ce jour soit un succès. Retour en images sur une belle journée d'été.



Un dîner spectacle "Danses du monde" au restaurant "Philéas" dans la bonne humeur, suivi d'un feu d'artifice et d'une soirée dansante sur des rythmes endiablés.

Vous souhaitez rejoindre l'AFAC et participer à l'animation de votre village, contacter : Rémy Delépine au 06 64 25 48 04 ou par mail : afac.evenements@gmail.com



Un après-midi dédié à la découverte, au jeu, au sport et à la compétition. Animations pour tous les âges.

Un début de soirée consacré à la remise des prix "sécurité routière" à Justine et Clara, suivi du traditionnel apéritif de la mairie.

CONCOURS DE PÉTANQUE une initiative à renouveler !



Dimanche 17 mai, sous un ciel peu clément, 12 équipes de 3 joueurs, venus de la commune et des villages voisins, se sont affrontées dans la bonne humeur, sur les terrains de pétanque de l'Espace loisirs et aux abords.

La finale du concours principal a vu la victoire de l'équipe PLANPIQUET face à l'équipe BIDIBULLE.

Le concours "consolante" a été remporté par l'équipe ELY face à l'équipe MATBAT.

Organisé par l'AFAC, cette première réussie, ne demande qu'à être renouvelée dès l'année prochaine.

Plus de photos sur le site :
www.saint-germain-de-la-grange.net

Voyage des Aînés

Le Voyage des aînés aura lieu :
le jeudi 17 septembre 2009



Destination :
l'Oise

Si vous êtes intéressé(e)(s),
veuillez vous inscrire sans attendre
en mairie.

Prochaines manifestations

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2009

Brocante et...



L'arrivée des beaux jours est l'occasion de vider les placards et de se faire plaisir à petits prix. L'édition 2009 de la brocante, organisé par l'AFAC en partenariat avec la mairie, se déroulera le dimanche 13 septembre.

Pensez à réserver vos emplacements.
Prochaines permanences :

Les samedis 5 et 12 septembre de 9h à 11h30

Tarifs :

Habitants de St Germain de la grange :
2,50 € le mètre (minimum 2 mètres)
Personnes extérieures :
5 € le mètre (minimum 2 mètres)

...Exposition

**Saint-Germain
de la grange hier...**

Le jour de la brocante, la salle du Conseil s'ouvre sur une exposition consacrée aux souvenirs de Saint-Germain de la grange.



Vous conservez des trésors (cartes postales anciennes de notre village, photos de paysage, de scènes de vie, de classe, des objets...) que vous pourriez mettre

à disposition le temps de l'exposition. Merci de vous faire connaître en mairie **avant le 15 août 2009.**

Quelques règles élémentaires à respecter pour le bien-vivre à Saint-Germain



Quoi de plus désagréable qu'une tondeuse venant perturber votre déjeuner dominical au jardin ? Un feu de feuilles mortes ou de branchages, peut-être ? Le dernier tube d'un chanteur en vogue qui passe en boucle poussé au volume maximum pour que tout le quartier puisse en profiter ? Ou bien encore, Médor, le chien des voisins qui, laissé seul, s'égosille au passage des piétons ?...

Ce ne sont que quelques-unes des nuisances qui pourraient être évitées si chacun y mettait du sien ! Bien vivre ensemble, c'est respecter un certain nombre de règles de savoir-vivre, mais aussi des codes et des arrêtés municipaux pris pour préserver la qualité de vie dans notre commune. En voici un résumé.

Incinération des déchets végétaux

En vertu de l'arrêté permanent du Maire n°99-01-04 instituant la réglementation de l'incinération des déchets végétaux sur la commune :

Article 1 : L'incinération de tous les déchets autres que les déchets végétaux sont interdits.

Article 2 : L'incinération des déchets végétaux, herbes, feuilles ou plantes diverses et branchages devra se faire dans les jardins, sous la surveillance constante des intéressés et à leurs risques et périls.

Article 3 : Il est formellement interdit d'allumer des feux le dimanche et les jours fériés.

Article 4 : L'incinération telle que définie dans l'article du présent arrêté est autorisée les jours et heures suivants : du 1er octobre au 30 avril, tous les premiers samedis du mois, de 6 heures du matin à 12 heures.

Article 5 : Aucun feu ne sera allumé dans un périmètre inférieur à 12 mètres autour des habitations.

Article 6 : L'écobuage après débroussaillage et le brûlage de paille après la moisson et l'incinération des végétaux coupés due à une activité professionnelle sont soumis à une autorisation délivrée par la Mairie.

Article 7 : L'intéressé responsable de l'incinération, du brûlage, de l'écobuage devra prendre en permanence toutes les mesures nécessaires afin de ne pas occasionner de gêne ni de danger ●●●

●●● vis à vis de son voisinage. Le cas échéant, il devra éteindre immédiatement son feu.

Article 8 : Le Commandant de la gendarmerie de Jouars-Pontchartrain, le Secrétaire de mairie et le responsable de services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Nuisances sonores

En vertu de l'arrêté préfectoral n°92.303 du 20 juillet 1992 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, "tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit."

Nous vous rappelons que :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses...) ne peuvent être effectués que les jours ouvrés de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances **doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux**, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installations de ventilation, de chauffage et de climatisation ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

Etat civil



IL EST VENU AU MONDE

Antoine BEDYNSKI
né le 24 juin 2009 au Chesnay



ILS SE SONT UNIS

Valérie GRATAS et François CHOTTE
le 19 mai 2009

Marissa SIRIMANOTHAM et Laurent CARLES
le 11 juillet 2009

Alexandra Le CHÊNE et Jean-Baptiste LABARTHE
le 25 juillet 2009

**à
conserver**

Accueil Mairie

LUNDI

De 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

MARDI

De 9 h 00 à 12 h 00

MERCREDI

De 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

JEUDI

Fermée toute la journée

VENDREDI

De 13 h 30 à 17 h 30

Samedis et nocturnes

Le samedi (de 9h à 11h30)

- 5 et 12 septembre 2009
- 3 et 10 octobre 2009
- 7 et 14 novembre 2009
- 5 et 12 décembre 2009

Le vendredi (de 13h30 à 20h)

- 18 septembre 2009
- 25 septembre 2009
- 16 octobre 2009
- 23 octobre 2009
- 20 novembre 2009
- 27 novembre 2009
- 18 décembre 2009

ATTENTION :

Pendant les vacances scolaires
pas d'ouverture les samedis
et pas de nocturne les vendredis



Recensement militaire

POUR LES GARÇONS ET FILLES NÉS EN 1993

Où ?

Mairie du domicile

QUAND, COMMENT ?

Jeunes de 16 ans, se présenter le mois de l'anniversaire. En cas d'oubli, se présenter rapidement pour régulariser la situation. Sur présentation du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Emploi

La Mairie de Saint-Germain de la grange
recrute

**personne pour assurer l'étude surveillée
aux enfants de l'école élémentaire
(du CP au CM2)**

**disponibilité : 1 à 4 fois dans la semaine
de 16h30 à 18h30**

Candidatures (lettre et CV) à adresser à :
Monsieur le Maire
Mairie de Saint-Germain de la grange

Agenda

Mercredi 2 septembre

Collecte des encombrants

*Pour des raisons de sécurité et d'esthétique, merci de les
sortir la veille au soir*

Jeudi 3 septembre

Rentrée scolaire

Dimanche 13 septembre

Brocante et exposition (voir page 7)

Samedi 26 et dimanche 27 septembre

Vente de brioches à domicile
au profit de l'association Mali-médicaments.

**Supplément joint :
numéro spécial rentrée scolaire**